

e.Licences

**Fiche signalétique**

Date : 26/08/2025

**Agrément pour la production , l'importation et la commercialisation des œufs à couver et des poussins de volaille de basse-cour**

**Informations détaillées**

<b>Nature</b>	Agrément
<b>Type</b>	Commercial
<b>Catégorie</b>	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)
<b>Secteur d'activité</b>	Agriculture, Sylviculture, Ressources animales et halieutiques
<b>Sous secteur d'activité</b>	Agriculture, Elevage, Chasse et Activités de Soutien
<b>Formes juridique</b>	Toutes les formes
<b>Nature de l'Actionnariat</b>	Mixte
<b>Capital imposé (FCFA)</b>	Non applicable
<b>Délai de délivrance</b>	90
<b>Frais administratif (FCFA)</b>	100000
<b>Montant de la Caution (FCFA) si applicable</b>	Non applicable
<b>Périodicité de renouvellement</b>	1 an
<b>Renouvellement soumis à inspection</b>	Oui
<b>Délai de délivrance (jours) – renouvellement</b>	90
<b>Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)</b>	100000
<b>Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?</b>	Non remboursable
<b>Période spécifique de dépôt des dossiers</b>	Oui
<b>L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?</b>	Recours administratif au supérieur hiérarchique

## Contact de l'autorité émettrice

<b>Ministère</b>	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
<b>Structure</b>	Direction des Productions Animales (DPA)
<b>Autorité émettrice</b>	Direction des Productions Animales (DPA)
<b>Situation géographique</b>	Nouvelle cité administrative hôtel Sebroko en face de l'ex ONUCI, Dans le prolongement du garage Présidentiel Bâtiment D au Rez-de-chaussé
<b>Tél.Fixe</b>	+225 27 20 22 99 23 +225 01 02 39 34 73 +225 27 24 34 22 09
<b>Adresse Mail</b>	mirahdpa@gmail.com
<b>Site Internet</b>	<a href="https://www.ressourcesanimales.gouv.ci">https://www.ressourcesanimales.gouv.ci</a>

## Pièces à fournir

- 1- une demande adressée au président de la commission indiquant le ou les secteurs d'activités pour lequel l'agrément est sollicité;
- 2- une photocopie de l'extrait du registre de commerce;
- 3- une déclaration fiscale d'existence (pour une première demande de moins d'un an d'activité);
- 4- une attestation de régularité fiscale (pour les renouvellements);
- 5- une copie des statuts de la société ou de l'entreprise concernée;
- 6- une liste des agents déclarés à la CNPS et l'attestation de mise à jour;
- 7- une copie en couleur de la pièce d'identité du responsable;
- 8- les visites et contre-visites des employés;
- 9- une attestation de suivi d'un technicien vétérinaire;
- 10- un plan coté des bâtiments (couvoirs magasins de stockage ou de fermes);
- 11- les statistiques de production de poussins d'un jour de l'année antérieure (pour les renouvellements) et la capacité annuelle de production du couvoir (première demande et renouvellement);
- 12- une description détaillée des équipements (fiches techniques, marque, origine, capacité).

## Pénalités

<b>La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?</b>	Oui
<b>Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité</b>	Non applicable
<b>Les principaux motifs d'application de la pénalité</b>	La sensibilisation est plutôt privilégiée

## **Documents à télécharger**